



**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale**

Délibération 2022 - 77

Séance du 22 novembre 2022

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Ne prend pas part : 0

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
M. Rafaël MAYCHMAZ
Mme Irène DOITSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ
M. Xavier CROSNIER LECONTE
M. Vincent NOEL
Mme Catherine PERRAUDEAU
M. Alain RAVAILLER
M. Henri ROISIN
Mme Gisèle THOMAS
M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi 16 novembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

77/ DEMANDE AIDE SOCIALE LEGALE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT la demande d'Aide Sociale déposée par [redacted] domiciliée Résidence ARPAVIE "Les Heures-Clares" 2 rue Henri Régnault 92210 Saint-Cloud, pour le renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de ses frais de placement en établissement.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL:

ARTICLE UNIQUE : EMET un avis favorable à la demande d'Aide Sociale déposée par M. [redacted] domiciliée Résidence ARPAVIE "Les Heures-Clares" 2 rue Henri Régnault 92210 Saint-Cloud, pour le renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de ses frais de placement en établissement.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 22 novembre 2022

Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**

Télétransmission en Préfecture le : 25/11/2022
Numéro A.R. - Préfecture : 22_02415

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 25/11/2022

Acte exécutoire en date du : 25/11/2022



Jean-Christophe PIERSON

